

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAUPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Alain MILLOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Georges MAGLICA	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Stéphanie MODDE	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Gilles MATHEY	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Murat BAYAM	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Rémi DELATTE	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Faculté de Droit et de Science  
Politique - Master 2 professionnel "Finances des collectivités territoriales et  
groupements" - Demande de subvention 2012**

L'enseignement supérieur est un outil d'attractivité pour le territoire. Le recrutement de personnel est une des difficultés des chefs d'entreprises et des collectivités, et dans ce cadre, le Grand Dijon se doit de soutenir des actions qui permettent à des étudiants dijonnais ou bourguignons de rester à l'Université de Bourgogne pour se spécialiser dans un domaine et pour se donner plus de chances de trouver du travail localement une fois diplômés.

Afin d'ancrer davantage l'Université de Bourgogne dans le domaine des collectivités territoriales et plus particulièrement celui des finances locales, domaine à fort potentiel de développement et de recrutement, un nouveau diplôme de type M2 professionnel intitulé « Finances des collectivités territoriales et des groupements » a été créé.

Unique en France, ce master répond à un besoin important de personnels qualifiés dans le domaine des finances publiques locales. Il accueille pour cela, d'une part, les membres de la fonction publique territoriale ou nationale en poste qui souhaitent s'engager dans une reconversion professionnelle en se spécialisant dans le domaine des finances locales, et, d'autre part, les étudiants qui souhaitent se former au maniement et à l'exploitation des outils financiers, fiscaux, et comptables des collectivités territoriales.

La rentrée universitaire 2011/2012 a marqué la 7<sup>ème</sup> année d'existence du diplôme M2 « Finances des Collectivités Territoriales et des Groupements » et aura permis d'atteindre les objectifs que s'étaient fixés l'Université de Bourgogne et le Grand Dijon, soit :

- proposer aux étudiants et aux agents des collectivités et de l'Etat une formation de haut niveau, dans des domaines où les recrutements sont importants ;
- maintenir ces étudiants en Bourgogne et à Dijon, afin d'éviter leur départ en région parisienne ou lyonnaise ;
- organiser régulièrement colloques et conférences de haut niveau liés aux domaines des collectivités locales.

Il faut souligner que, sur les 57 diplômes nationaux de 3<sup>ème</sup> cycle formant étudiants et fonctionnaires aux métiers des collectivités territoriales, seul ce master prépare aux fonctions de Directeur des finances.

Le partenariat passé entre la Communauté d'agglomération dijonnaise, la Région Bourgogne et l'Université de Bourgogne permet ainsi, depuis 7 ans, un taux d'intégration des étudiants sur le marché du travail de 100 %.

Pour mémoire, le Grand Dijon a soutenu financièrement ce master à hauteur de 5 000 € en 2007, 3 000 € en 2009, 2 000 € en 2010 et 6 000 € en 2011.

Compte tenu de la forte adéquation de ce diplôme avec les besoins des collectivités territoriales, notamment, et afin d'en permettre le développement et les évolutions nécessaires sur notre territoire, le soutien de la Communauté d'agglomération dijonnaise à ce master est sollicité cette année à **hauteur de 6 000 € pour un budget de 26 000 €.**

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à l'Université de Bourgogne une subvention de 6 000 €, afin de soutenir le Master 2 « Finances des collectivités territoriales et Groupements », dans le cadre de la convention UniversCités ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

## BUDGET PREVISIONNEL

Master 2 Professionnel  
« *Finances des collectivités territoriales et des Groupements* »

Année Universitaire 2011/2012

<b>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</b>		<b>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</b>	
Personnel	17000	Université (Dotation de fonctionnement)	4000
Mission (déplacement, restauration)	2500	Région Bourgogne	14000
Equipement	500	« Grand-Dijon »	6000
Fonctionnement (colloques, affranchissement, documentation, ...)	6000	Taxe d'apprentissage	1000
<b>TOTAL :</b>	<b>26000</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>26000</b>